

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 5 mars 2018 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs           Alain Lord  
                          Florian Pelletier  
                          Denis Proulx  
                          Pascal Bernier  
                          Raymond Caron  
                          Jean Lacerte

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

064-03-2018

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Sous réserve d'y ajouter les points suivants :

- Demande de réduction de vitesse – Section du chemin des Pionniers Est;
- Monsieur Alain Lord propose le dépôt des résolutions suivantes :
  - Achat et/ou location de matériel roulant;
  - Horaire de travail – Personnel des travaux publics;
  - Embauche et mouvement du personnel;
- Avis de motion - règlement modifiant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et abrogeant le règlement # 161-2013;
- Projet de règlement - règlement modifiant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et abrogeant le règlement # 161-2013;

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux des deux réunions extraordinaires du 30 janvier 2018, de la réunion ordinaire du 5 février 2018 et de la réunion extraordinaire du 13 février 2018;
3. Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des élus **révisé**;
4. Avis de motion - Règlement modifiant les règlements d'urbanisme;
5. Adoption du premier projet de règlement modifiant les règlements d'urbanisme;
6. Recommandation du CCU — Projet de rénovation visé par le PIIA :
  - 103, chemin des Pionniers Est
    - Démolition de l'escalier extérieur côté Ouest
    - Installation d'une rampe en aluminium sur le perron du 2<sup>e</sup> étage
    - Installation d'une rampe entre les poteaux de bois existant sur la galerie arrière avec une insertion d'une section en verre donnant vue sur le fleuve

- Peinture du revêtement extérieur en gris charbon

7. Demande de dérogation mineure - 319, chemin des Belles-Amours;
8. Demande de dérogation mineure - 320, chemin Morin;
9. Demande de dérogation mineure - 541, chemin des Pionniers Est;
10. Adjudication de contrat – Achat de chlorure de calcium;
11. Autorisation d'achat – Machine à glace – Sandwicherie - Bar-terrasse « Au bord de l'eau »;
12. Autorisation de location – Lave-vaisselle – Sandwicherie - Bar-terrasse « Au bord de l'eau »;
13. Autorisation de location – Cafetière Espresso Newco – Sandwicherie – Bar-terrasse « Au bord de l'eau »;
14. Autorisation signature- Contrat – spectacle monsieur Denis Côté et ses musiciens - Parc Havre du souvenir;
15. Autorisation signature – Entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide;
16. Mandat – Rapport d'évaluation de l'immeuble situé au 181-187, 3<sup>e</sup> Avenue – Motel industriel;
17. Dépôt du certificat des résultats de la période d'enregistrement – Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 3 471 000 \$ afin de solutionner la problématique des trihalométhanes dans l'eau potable et de financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ;
18. Détermination – Tarification – Cours de natation;
19. Nomination – Comité consultatif d'urbanisme – Monsieur Jean-Edmond Caouette;
20. Autorisation de paiement – Cotisation – Ordre des urbanistes du Québec;
21. Autorisation d'inscription – Formations :
  - Système professionnel et déontologique des urbanistes – 101;
  - Les pouvoirs des municipalités en matière de développement économique des outils stratégiques et légaux pour les gestionnaires municipaux;
  - Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme;
  - Modifications au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22).
22. Mandat entretien des unités de climatisation – Salle municipale et bureaux administratifs;
23. Renouvellement – Membre corporatif – Action Chômage Kamouraska inc.;
24. Autorisation de signature – Contrat - Servitude de conduites – Prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout du chemin des Pionniers Est;

25. Entente – Office du tourisme de la MRC de L’Islet;
  - Signature de l’entente - Aide financière 2018
  - Contribution financière publicité regroupée – Guide touristique Tourisme Chaudière-Appalaches
  - Plan média de la campagne régionale de Tourisme Chaudière-Appalaches
26. Autorisation de paiement – Tarification annuelle – Réseau Biblio;
27. Autorisation de signature – Entente – Monsieur Sylvain Deschênes;
28. Demande d’appui – CPTAQ – Monsieur Germain Leclerc;
29. Autorisation d’achat équipements informatiques – Urbanisme;
30. Demande d’aide financière – Fête nationale;
31. Mandat – Les Serres Caron inc. – Aménagements floraux;
32. Achat publicité – Journal *Le Soleil* – Cahier spécial 50 ans du Musée Maritime du Québec;
33. Réserve – Soutien financier – Aménagement de la cloche de l’église Sacré-Cœur – Participation financière activité L’Islet Show Car;
34. Autorisation de réparation de pompe – Poste de pompage #2 (5<sup>e</sup> rue);
35. Demande de partenariat – Saute-Mouton;
36. Adoption des comptes et des différents documents financiers;  
Municipalité : 160 760.13 \$
37. Correspondances :
 

MRC de L’Islet	Règlement numéro 03-2017 modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L’Islet modifiant les dispositions relatives à la superficie maximale de l’aire d’élevage porcin
MAMOT	Approbation du règlement 211-2017
Municipalité de Saint-Cyrille	Entente chemin des Boisés
Monsieur Simon Adam	Demande de réduction de vitesse
Entraide Pascal-Taché	Invitation souper-bénéfice annuel
Monsieur Gilles Caron	Problématique égout de surface
38. Affaires diverses :
39. Période de questions;

40. Levée la séance.

065-03-2018 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES DEUX RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES DU 30 JANVIER 2018, DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018 ET DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2018 :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tels que rédigés, les procès-verbaux des réunions extraordinaires tenues le 30 janvier 2018, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 février 2018 et celui de la réunion extraordinaire du 13 février 2018.

066-03-2018 **AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS RÉVISÉ :**

Monsieur Denis Proulx donne avis que, lors d'une prochaine séance, un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de L'Islet sera présenté pour adoption.

Un projet de règlement est présenté et une dispense de lecture est également enregistrée.

067-03-2018 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME:**

Monsieur Pascal Bernier donne avis que, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant les règlements d'urbanisme sera présenté pour adoption.

Une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

068-03-2018 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME :**

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement modifiant les règlements d'urbanisme.

069-03-2018 **RECOMMANDATION DU CCU – PROJET DE RÉNOVATION VISÉ PAR LE PIIA – IMMEUBLE 103 CHEMIN DES PIONNIERS EST:**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU' une demande de permis a été formulée à l'égard de la réfection extérieure de l'immeuble sis au 103, chemin des Pionniers Est;

CONSIDÉRANT QUE ledit immeuble est visé par les dispositions du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande de permis et a déposé, au conseil municipal, une recommandation partielle du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacerte, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, sous condition de la conformité des travaux, l'émission du permis suivant :

- Accepter la démolition de l'escalier extérieur latéral, l'installation de deux rampes d'aluminium soit une au balcon du 2e étage et l'autre entre les poteaux de bois de la galerie arrière.
- Refuser la peinture du revêtement gris charbon. La couleur du revêtement devra être plus pâle afin de s'harmoniser avec les maisons voisines et la présence des volets est laissée au choix de la propriétaire. Toutefois, les volets peuvent être un élément architectural qui sert à harmoniser la couleur du revêtement aux maisons voisines.
- Afin d'accompagner la demande, soumettre à nouveau un projet avec un échantillon de couleur et une nouvelle projection sur la maison.

070-03-2018

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 319 CHEMIN DES BELLES-AMOURS :**

Monsieur Pascal Bernier, conseiller au siège 4, se retire de la prise de décision de la présente résolution, et ce, compte tenu que son employeur est susceptible d'exécuter les travaux.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse d'une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un nouveau poulailler donnant sur la route Cendrée-Lafeuille;

CONSIDÉRANT QUE cette construction augmenterait la distance séparatrice exigée entre les poulaillers et les résidences voisines à 115 mètres, alors que la distance séparatrice réelle avec la résidence la plus proche est de 76 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la distance entre les poulaillers et les résidences ne sera réellement pas modifiée;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ne démontrent aucun inconvénient à la réalisation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT la recommandation positive déposée par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers votants d'accepter la dérogation et ainsi permettre une distance séparatrice de 76 mètres entre les poulaillers et la résidence la plus près.

071-03-2018

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 320 CHEMIN MORIN:**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse d'une demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement de l'étable actuelle dans la direction nord-est;

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement augmenterait la distance séparatrice entre le bâtiment et la résidence voisine à 73,6 mètres, alors que la résidence la plus proche est à 65 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la distance entre l'étable et la résidence voisine n'est pas réellement modifiée;

CONSIDÉRANT QUE le voisin n'a aucun inconvénient à la réalisation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT la recommandation positive déposée par les membres du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure et ainsi permettre une distance séparatrice de 65 mètres entre l'étable et la résidence la plus près.

072-03-2018

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 541 CHEMIN DES PIONNIERS EST :**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse d'une demande de dérogation mineure devant permettre l'empiètement partiel d'un patio dans le premier 5 mètres de la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT QUE cette rive n'est plus à son état naturel;

CONSIDÉRANT QUE le patio construit est localisé à l'extérieur de ce 5 mètres, le coin Nord-Est empiète de 2.15 mètres sur ce 5 mètres de la bande de protection riveraine minimale;

CONSIDÉRANT QUE le patio ne pouvait se construire que du côté Nord de la résidence, et ce, en raison de la présence d'un stationnement et d'un puits du côté Ouest;

CONSIDÉRANT QU' en 2016, un permis autorisant ces travaux a été délivré selon les documents et mesures fournis sur un certificat de localisation;

CONSIDÉRANT QUE le permis a été émis et les travaux ont été réalisés de bonne foi;

CONSIDÉRANT la recommandation positive déposée par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation suivante :

- Permettre l'empiètement partiel du patio dans le premier 5 mètres de protection de la rive et ainsi autoriser une marge de recul de 5 mètres de la rive au coin nord-ouest, tel que requis, et de 2.85 mètres pour le coin nord-est.

073-03-2018

**ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a formulé des demandes de soumissions verbales pour l'achat, de plus ou moins 15 000 litres, d'abat-poussière de type chlorure de calcium en liquide;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposées :

<b>Fourniture</b>	<b>Somavrac CC inc.</b>	<b>Les Aménagements Lamontagne inc.</b>	<b>Les Ent. Bourget</b>
Abat-poussière-liquide	0.310 \$ / litre	0.322 \$ / litre	0.3799 \$ / litre

Note : Les taxes ne sont pas incluses dans les prix soumis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir la soumission déposée par la compagnie Somavrac CC inc., plus bas soumissionnaire.

074-03-2018 **AUTORISATION D'ACHAT – MACHINE À GLACE – SANDWICHERIE – BAR TERRASSE « AU BORD DE L'EAU » :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 1 800 \$ plus taxes, l'achat d'une machine à glace Hoshizaki appartenant à monsieur André Bonenfant, propriétaire du bar Le Rendez-vous de Saint-Cyrille, lequel n'est actuellement plus en opération.

075-03-2018 **AUTORISATION DE LOCATION – LAVE-VAISSELLE - SANDWICHERIE – BAR TERRASSE « AU BORD DE L'EAU » :**

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 99.32 \$ par mois pour une période de 5 ans, la location auprès de la compagnie Constant America inc., d'un lave-vaisselle pour les besoins du bar terrasse « Au bord de l'eau ».

076-03-2018 **AUTORISATION DE LOCATION – CAFETIÈRE EXPRESSO NEWCO – SANDWICHERIE – BAR-TERRASSE « AU BORD DE L'EAU » :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 200 \$ plus taxes par mois, auprès de l'entreprise Les Services R. Baron la location d'une cafetière Espresso Newco pour le bar-terrasse « Au bord de l'eau ».

077-03-2018 **AUTORISATION SIGNATURE – CONTRAT – SPECTACLE - MONSIEUR DENIS CÔTÉ ET SES MUSICIENS - PARC HAVRE DU SOUVENIR :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire, et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de L'Islet, l'entente à intervenir avec les Productions J pour la présentation du spectacle de monsieur Denis Côté et ses musiciens le dimanche 26 août 2018 au Parc Havre du Souvenir.

078-03-2018 **AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE DE COLLABORATION DANS LES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire, et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de L'Islet, l'entente de collaboration à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, la MRC de L'Islet, et la Sûreté du Québec, dans les situations d'insalubrité morbide.

079-03-2018 **MANDAT – RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 181-187, 3<sup>E</sup> AVENUE – MOTEL INDUSTRIEL :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet a demandé des soumissions pour la préparation d'un rapport d'évaluation de l'immeuble sis au 181, 187, 3<sup>e</sup> avenue, communément appelé « motel industriel »;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées à cet égard :

- Les Expertises immobilières de L'Islet 2 100 \$ plus taxes
- ÉValim – monsieur Jacques Dubé 2 500 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à la firme Les Expertises immobilières de L'Islet, plus bas soumissionnaire conforme, le mandat de dresser un rapport d'évaluation de l'immeuble sis au 181-187, 3<sup>e</sup> Avenue.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 3 471 000 \$ AFIN DE SOLUTIONNER LA PROBLÉMATIQUE DES TRIHALOMÉTHANES DANS L'EAU POTABLE ET DE FINANCER LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ :**

Conformément aux dispositions du Code municipal, les membres du conseil prennent acte du dépôt du certificat suivant :

Je, soussignée, Colette Lord directrice générale de la Municipalité de L'Islet certifie sous mon serment d'office que le registre a été accessible entre 9 h et 19 h le 12 février 2018 accompagnée d'une copie du règlement 213-2018 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 3 471 000 \$ AFIN DE SOLUTIONNER LA PROBLÉMATIQUE DES TRIHALOMÉTHANES DANS L'EAU POTABLE ET DE FINANCER LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ.

Je certifie également que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 213-2018 est de 1 933.
2. Le nombre de demande inscrit requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 204.
3. Le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que :

Le règlement 213-2018 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À L'ISLET, ce 12<sup>e</sup> jour du mois février 2018.

\_\_\_\_\_  
Colette Lord, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

080-03-2018

**DÉTERMINATION – TARIFICATION – COURS DE NATATION :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer, comme suit, la tarification applicable pour les cours de natation dispensés durant l'été 2018:

<b>Précolaire</b>		
Résident	1 <sup>er</sup> enfant :	45 \$
	2 <sup>e</sup> enfant :	40 \$
	3 <sup>e</sup> enfant:	35 \$
Non résident	1 <sup>er</sup> enfant :	50 \$
	2 <sup>e</sup> enfant :	45 \$
	3 <sup>e</sup> enfant :	40 \$

  

<b>Junior</b>		
Résident	1 <sup>er</sup> enfant :	65 \$
	2 <sup>e</sup> enfant :	60 \$
	3 <sup>e</sup> enfant:	55 \$



Non résident	1 <sup>er</sup> enfant :	70 \$
	2 <sup>e</sup> enfant :	65 \$
	3 <sup>e</sup> enfant :	60 \$

Aqua forme	
Résident	65 \$
Non résident	70 \$

Cours privés	
Résident	25 \$ / heure
Non résident	30 \$ / heure

081-03-2018 **NOMINATION – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – MONSIEUR JEAN-EDMOND CAOUCETTE :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Jean-Edmond Caouette à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

082-03-2018 **AUTORISATION DE PAIEMENT – COTISATION – ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 338.16 \$ plus taxes, le paiement de la cotisation de monsieur Alexandre Potvin auprès de l'Ordre des urbanistes du Québec.

083-03-2018 **AUTORISATION D'INSCRIPTION – FORMATIONS :**

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription du personnel du service d'urbanisme à l'une ou l'autre des formations suivantes :

Formation	Coût
Système professionnel et déontologie des urbanistes - 101	217.44 \$ + taxes
Les pouvoirs des municipalités en matière de développement économique des outils stratégiques et légaux pour les gestionnaires municipaux	555 \$ + taxes
Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme	550.07 \$ + taxes
Modifications au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2, R.22)	294.80 \$ + taxes

084-03-2018 **MANDAT ENTRETIEN DES UNITÉS DE CLIMATISATION – SALLE MUNICIPALE ET BUREAUX ADMINISTRATIFS :**

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder, à l'entreprise Cytech Corbin, le mandat d'entretien des unités de climatisation des bureaux administratifs pour l'année 2018, et ce, pour un montant de 945 \$ plus taxes.

Il est de plus résolu de mandater cette même entreprise pour l'entretien des unités de climatisation de la Salle Municipale de Saint-Eugène, et ce, pour un montant de 903 \$ plus taxes.

085-03-2018 **RENOUVELLEMENT – MEMBRE CORPORATIF – ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'abonnement, au montant de 50 \$, à titre de membre corporatif auprès de l'organisme Action chômage Kamouraska inc.

086-03-2018 **AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE DE CONDUITES – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DU CHEMIN DES PIONNIERS EST :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire, et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de L'Islet, le contrat de servitudes concernant les conduites installées lors de la réalisation des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une partie du chemin des Pionniers Est.

087-03-2018 **ENTENTE – OFFICE DU TOURISME DE LA MRC DE L'ISLET :**

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature de l'entente de services à intervenir avec l'Office du Tourisme de la MRC de L'Islet et ainsi autoriser, pour la somme de 7 500 \$, le versement des sommes prévues à l'entente.

Il est de plus résolu de contribuer également pour un montant de 10 000 \$ à la campagne Ambassadeur de Tourisme Chaudière-Appalaches (TCA) et à l'achat, pour une somme de 2 199 \$, d'une publicité regroupée d'une demi-page à l'intérieur du guide touristique 2018-2019 de Tourisme Chaudière-Appalaches.

Il est de plus résolu que ces deux dernières contributions seront prélevées à même les fonds du Camping Rocher Panet.

088-03-2018 **AUTORISATION DE PAIEMENT – TARIFICATION ANNUELLE – RÉSEAU BIBLIO :**

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la tarification annuelle exigée par le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour le soutien au financement des bibliothèques aménagées sur le territoire de la municipalité, le tout selon leur tarification respective suivante:

<b>Bibliothèque</b>	<b>Tarification annuelle - 2018</b>
<i>Lamartine</i>	5 129.04 \$ + tx
<i>Jean-Paul Bourque</i>	7 825.62 \$ + tx
<i>Léon-Laberge</i>	4 034.22 \$ + tx

089-03-2018 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE – MONSIEUR SYLVAIN DESCHÊNES :**

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de l'Islet, l'entente à intervenir avec monsieur Sylvain Deschênes concernant l'aménagement d'une virée sur sa propriété située en bordure du chemin des Boisés.

090-03-2018

**DEMANDE D'APPUI – CPTAQ – MONSIEUR GERMAIN LECLERC :**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Germain Leclerc formule, auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation afin de lotir et aliéner une partie des lots 3 372 953 et 3 372 954 du cadastre du Québec en sa faveur, et ce, afin de permettre de régulariser une situation factuelle qui perdure depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du terrain ainsi que le demandeur ont toujours considéré que la limite de leur propriété respective était différente de celle inscrite aux actes de vente;

CONSIDÉRANT QUE face à cette situation, le demandeur a utilisé pour les fins de son exploitation agricole la majeure partie de l'emplacement visé par la demande, et ce, sans en être véritablement le propriétaire;

CONSIDÉRANT QU' aucun impact négatif sur l'agriculture n'est associé à un tel projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et unanimement résolu d'appuyer la demande d'autorisation formulée par le demandeur et ainsi requérir de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec une décision positive.

091-03-2018

**AUTORISATION D'ACHAT ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES - URBANISME :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 1 182.95 \$ plus taxes, l'achat d'un ordinateur, d'un écran et d'un adaptateur destinés au responsable du service d'urbanisme.

Il est de plus résolu de préciser que les frais d'installation, de transferts de données et de frais de déplacement s'ajouteront à cette somme.

Sous réserve de l'analyse des besoins, il est résolu d'autoriser, s'il y a lieu, pour la somme de 417.30 \$ plus taxes, l'achat de deux logiciels *Adobe Acrobat Standard X*, ces derniers pouvant être obtenu gratuitement.

092-03-2018

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de formuler, dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2018, une demande d'aide financière pour la tenue des activités qui auront lieu dans le but de souligner la Fête nationale du Québec.

093-03-2018

**MANDAT – LES SERRES CARON INC. – AMÉNAGEMENTS FLORAUX :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services des Serres Caron inc. pour la réalisation d'aménagements floraux sur le territoire de la municipalité durant la prochaine saison estivale.

094-03-2018

**ACHAT PUBLICITÉ – JOURNAL LE SOLEIL – CAHIER SPÉCIAL 50 ANS DU MUSÉE MARITIME DU QUÉBEC :**

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers de réserver, dans le cahier spécial qui sera publié le 2 juin 2018 dans le journal *Le Soleil* à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Musée Maritime du Québec, un espace publicitaire d'une demi-page.

Il est de plus résolu d'acquitter, au montant de 2 315 \$ plus taxes, les frais reliés à l'achat de cette publication, lesquels frais seront prélevés à même les fonds du Camping Rocher Panet.

095-03-2018

**RÉSERVE – SOUTIEN FINANCIER – AMÉNAGEMENT DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE SACRÉ-CŒUR – PARTICIPATION FINANCIÈRE ACTIVITÉ L'ISLET SHOW CAR :**

CONSIDÉRANT QUE, selon l'entente intervenue avec monsieur Mario Richard, responsable de l'activité L'Islet Show Car, les profits découlant de cette activité était remis à la Municipalité de L'Islet pour l'aménagement, sur le terrain adjacent au bureau de la municipalité, de la cloche de l'ancienne église Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE, tel qu'entendu, une somme de 4 500 \$ a été remis à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, par inadvertance, ce montant n'a pas été réservé à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'enregistrer, et ce, rétroactivement au 31 décembre 2017, une réserve de 4 500 \$ pour le projet d'aménagement de la cloche.

096-03-2018

**AUTORISATION DE RÉPARATION DE POMPE – POSTE DE POMPAGE #2 (5<sup>E</sup> RUE) :**

CONSIDÉRANT QUE la pompe installée au poste de pompage de la 5<sup>e</sup> Rue a été expédiée à la compagnie POMPACTION Québec afin qu'elle rédige un estimé de réparations jugées majeures;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé obtenu se chiffre à 11 427.75 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette pompe date d'environ 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'une pompe submersible d'eaux usées neuve s'élève à 24 758 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 11 427.75 \$ plus taxes, la réparation de la pompe actuelle installée au poste de pompage #2 situé sur la 5<sup>e</sup> Rue.

Il est de plus résolu de préciser que le coût des réparations sera prélevé à même la réserve consentie à cet égard.

097-03-2018

**DEMANDE DE PARTENARIAT – SAUTE-MOUTON :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de répondre positivement à la demande de partenariat formulée par l'organisme Saute-Mouton et ainsi leur accorder un soutien financier de l'ordre de 6 000 \$ réparti à part égale sur les années 2018 et 2019.

098-03-2018

**ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 21 février 2018 s'élevant à un montant de 160 760.13 \$.

099-03-2018

**DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE – SECTION DU CHEMIN DES PIONNIERS EST :**

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la route 132 relève de la compétence du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports incluant la détermination des limites de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE devant une augmentation constante de circulation routière dans un secteur du chemin des Pionniers Est, lequel est traversé par des accès importants à la route 132 dont deux sont partiellement aveugles, et un autre qui, en hiver, est souvent balayé de poudrière, occasionnant une mauvaise visibilité, il y a lieu de donner suite à la requête déposée par un citoyen du secteur, laquelle a été corroborée par des personnes du secteur présentes à l'assemblée du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens, des automobilistes et des piétons fait partie des préoccupations des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réduire à 70 km/heure la limite de vitesse entre le pont de la Rivière Tortue à l'Ouest jusqu'à la partie Est du pont de la rivière Trois-Saumons.

100-03-2018

**MONSIEUR ALAIN LORD PROPOSE LE DÉPÔT DES RÉOLUTIONS SUIVANTES:**

**Achat et/ou location de matériel roulant**

Aucun achat ou location à long terme d'un matériel roulant ou d'équipement, ainsi qu'aucune location de camion artisan pour transport à l'heure ou à la tonne ne soit engagée pour des travaux en régie, sans l'approbation majoritaire du conseil.

**Proposition de résolution – embauche et mouvement de personnel**

Que l'embauche et le mouvement de personnel à un poste de cadre, de fonctionnaire ou d'ouvrier; permanent ou occasionnel; à contrat à court ou à long terme, ainsi que les conditions s'y rattachant, soient soumis à l'approbation majoritaire du conseil et que deux conseillers ou conseillères soient présents (es), si le poste nécessite des entrevues. Dans le cas d'un cadre, les trois finalistes doivent être présentés à tout le conseil pour décision finale.

**Proposition de résolution – Horaire de travail**

L'horaire régulier de travail pour le personnel permanent des travaux publics (voirie), soit de 5 jours (du lundi au vendredi), 8 heures par jour entre 7 h 30 et 16 h 30 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Cet horaire exclu celui du personnel travaillant au déneigement.

101-03-2018

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DU CORRIDOR DE LA ROUTE 132 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 161-2013 :**

Monsieur Denis Proulx donne avis que, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du corridor de la route 132 et abrogeant le règlement 161-2013 sera présenté pour adoption.

Un projet de règlement et une demande de dispense de lecture sont également enregistrés.

Monsieur Jean Lacerte, conseiller, demande qu'une réunion de travail soit tenue avant la réunion de consultation publique prévue dans le cadre du processus d'adoption de ce règlement.

102-03-2018

**PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DU CORRIDOR DE LA ROUTE 132 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 161-2013 :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet du règlement modifiant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du corridor de la route 132 et abrogeant le règlement 161-2013.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

103-03-2018

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

À 20 h 50, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

\_\_\_\_\_  
Colette Lord, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par \_\_\_\_\_ maire

Par \_\_\_\_\_ directrice générale et secrétaire-trésorière